

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-07-01

Date de Convocation :

21 juin 2007

Nombre de délégués : 30

Présents : 24

Absents : 6

Votants : 25

Objet : Transferts de postes

L'an **deux mil sept**, le 10 juillet à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

C. de Vimal ; N. Liévens ; G. Bolac ; P. Philippot ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbvre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; B. Loquet ; M. Chassard ; B. Perrot ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; J-L. Hudebine ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; Y. Relier ; J-F Cler ; T. François ; G. Lesueur ; C. Deseyne

Etaient absents excusés : D. Pautrat ; J. Técher ; G. Fournier ; M. Maisons ; C. Boucher ; G-R. Legeay ; G. Maufray

Etaient absents non supplés : D. Pautrat ; J. Técher ; J-C Lavigne ; D. Baubion

Pouvoirs : D. Pautrat à M. Chassard

Vu les statuts de la Communauté de Communes rendus exécutoires par arrêté préfectoral n°2007-0280 du 9 mars 2007

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 28 juin 2007 relatif au transfert partiel de 3 agents affectés à l'animation du Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique Rouvres Berchères sur Vesgre vers la Communauté de Communes

Vu la délibération du Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique Rouvres Berchères sur Vesgre en date du 9 juillet 2007 relative à différents transferts de personnels d'animation

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Décide de transférer les postes concernés à compter du 1^{er} septembre 2007 à savoir :

- Un poste d'animateur au grade d'ATSEM titulaire à temps non complet à raison de 6 h 15 hebdomadaires
- Une poste d'animateur au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe stagiaire à temps non complet à raison de 14 h 36 hebdomadaires
- Un poste d'animateur au grade d'agent technique territorial 2^{ème} classe titulaire à temps non complet à raison de 4 h 45 hebdomadaires

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :